

W
IT
Van.Hof

Le Confédération Syndicale



Tc Pina Faatere

NF : 52.066 - 98716 Pina
Tel : 48.34.46 - Fax : 48.10.63

COMMUNE DE MOOREA-MAIAO

Arrivée le
- 4 SEP. 2012

N° SECRETARIAT

Et ma'i tafa' fonna

Et ma'i ite

Et au ta'e au na'e

Papeete le Mardi 04 Septembre 2012



ARRIVÉE LE
- 5 SEP. 2012

DIRECTION DU TRAVAIL



à
Madame la Directrice
De la fédération
"Tau Tamahere no Moorea-Maiao".
Tel / Fax : 36 29 07

Objet : Dépôt de préavis de grève

Monsieur le Directeur,

Nous avons le regret de vous informer que nous déposons un préavis de grève au sein de votre établissement sise à Moorea Afareaitu (Cantine Afareaitu, cantine PAPETOAL, cantine PAO PAO, cantine MAHAREPA, cantine TEAVARO, cantine MAATEA) ce jour, Mardi 04 Septembre 2012 et qui prendra effet le 09 Septembre 2012 à 08 heures, sur les points suivants :

1. Organigramme ;
2. la fédération "Tau Tamahere no Moorea" régie par la convention collective de l'hôtellerie (division 55.NAF) ;
3. Fonction de l'ensemble des employés
4. Mise en place d'un planning de réunion mensuel
5. Départ volontaire, à la retraite et préretraite : 100 % du salaire par année de service
6. Prime de Décès : 100 % du salaire par année de service
7. Indemnité de licenciement économique : 100% du salaire de base par année de service.
8. Le non respect des Attes de la Fédération (Art : 11)
9. Le cas des intermittents
10. Surcharge de travail du bureau de Gestion du fait de l'incompétence des reclassements de certains employés
11. Mise en place de la commission d'Avancement (Art : 38)
- Reclassement de l'ensemble des employés
12. La situation du directeur Monsieur Sode Pierre ;
13. procès-verbal du conseil municipal en date du 20 juillet 2012, approuvant le départ de Monsieur Sode Pierre ;
14. La situation de Agnie Ali;
15. Mise en place de la rémunération complémentaire (Titre X : Art 66 à Art 71) ;
16. tous les comptes rendu des trois réunions avec vous ;
17. procès-verbal du conseil municipal en date du 20 juillet 2012, approuvant la nomination de Madame Germain Lucie à la direction de la gestion des cantines ;
18. le registre du conseil d'administration de la fédération (Article Lp. 2404-10)
19. Paiement des salaires entre le 24 et le 28 du mois

Dans l'attente de l'ouverture des négociations, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Copies :
Inspection du travail
D.S
D.P
Affichage
Nahel Heifara (Président du C.A.)
Van Bastoler Raymond (Maire de Moorea Maiao)

